

"Des élèves en difficulté aux parents en difficulté : le partenariat école/familles en question"

extrait de l'ouvrage "Tisser des liens pour apprendre", recueil collectif sous la direction de Gérard Toupiol, publié aux éditions RETZ en octobre 2007.

Son auteur, Pierre PÉRIER, professeur de Sciences de l'Éducation à l'Université de Rennes 2, a également publié aux Presses Universitaires de Rennes, en 2005, l'ouvrage "Écoles et familles populaires - sociologie d'un différend".

Renforcer les liens avec les parents et les impliquer davantage dans la scolarité de leurs enfants – ceci supposant implicitement qu'ils ne le sont que trop peu – représente un vecteur stratégique d'action pour les professionnels et un quasi-mot d'ordre institutionnel.

Or, précisément, le partenariat est plus lacunaire là où les scolarités des élèves empruntent des chemins chaotiques ou incertains, et apparaît, inversement, plus intégré dans les pratiques ordinaires des parents dont les enfants négocient avec succès, du moins sans accroc majeur, leur parcours au sein de l'institution scolaire.

Trop en retrait, du moins invisibles, les parents risquent alors d'apparaître comme la cause principale, que ce soit par impuissance (victimes) ou par démission (coupables), des difficultés ou de l'échec scolaire de l'enfant.

=> On veut travailler avec les parents mais on stigmatise leur distance (« on voit ceux dont les enfants n'en ont pas besoin »)

Élèves et/ou parents en difficulté ?

LA MONTÉE DE LA DÉPENDANCE À L'ÉCOLE

Autrement dit, les familles les plus éloignées de l'école sont soumises à un processus d'acculturation parfois coûteux au regard de leur mode d'être et de faire, de leur manière de se reproduire dans leur identité et leur devenir. Les familles qui possèdent « le moins », en termes de richesses économiques ou de capital culturel scolairement rentable, développent un rapport à l'école fait d'espérance et de dépendance mêlées.

L'indexation de la valeur individuelle sur la valeur scolaire façonne l'identité de l'enfant ou de l'adolescent et le regard porté sur lui par les proches et par les pairs.

Ainsi, selon une enquête réalisée pour L'École des parents auprès de professionnels de l'éducation (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs sportifs ou culturels confondus), 58 % des sondés jugent les parents fréquemment démissionnaires. Dans les écoles en ZEP, les enseignants attribuent très majoritairement (75 %) la responsabilité des difficultés scolaires aux familles, un quart d'entre eux l'exprimant précisément en terme de « démission éducative ».

Par-delà la grande variété de ses expressions, le thème de la démission se décline schématiquement autour de deux familles d'« arguments ».

La première porte sur les pratiques éducatives et la manière trop peu contrôlée avec laquelle les parents encadrent le temps de l'enfant, ses activités, ses fréquentations.

Selon une seconde famille d'arguments, la démission désigne le désintérêt scolaire de parents critiqués pour ne pas suivre la scolarité de leur enfant ou ne pas s'en préoccuper davantage.

Le partenariat : fausses évidences et vraies connivences

« NÉCESSITÉ » ET AMBIGUÏTÉS DU PARTENARIAT

D'ailleurs, la nécessité affirmée et répétée du partenariat en cas de difficultés de comportement et/ou d'apprentissage de l'élève se conjugue fréquemment avec une moindre présence et participation reconnue des parents dans l'école. Inversement, les scolarités des élèves pour lesquels il n'y a le plus souvent « rien à dire » (les bons résultats « parlent » d'eux-mêmes) reçoivent le renfort de parents présents, voire « surprésents », usant de « stratégies de colonisation » visant à contrôler de l'intérieur de l'école la scolarité de leur progéniture (van Zanten, 2001).

Les familles ont alors pour fonction de préparer l'enfant à l'école et de prolonger, avec d'autres moyens et sous d'autres formes, ce qui est appris en classe et exigé après la classe. On perçoit à ce niveau que le partenariat peut s'apparenter, pour les groupes les plus à distance de l'école et de sa culture, à un processus de mise en conformité, voire de contrôle indirect de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont.

Or leur non-présence ou leur silence risque de les constituer en non-partenaires et de conforter les interprétations en termes de désintérêt, de manque de « bonne volonté » ou de démission éducative.

Ce faisant, le partenariat secrète indissociablement la figure de parents trop absents, des « déviants ».

LE SENS DE LA DISTANCE À L'ÉCOLE

Ainsi, céder spontanément à l'illusion d'un partenariat nécessairement bénéfique – qui serait a priori contre ? – risque de faire oublier tout ce que ce partenariat requiert comme dispositions et ressources.

En se situant du point de vue des familles, trois logiques, sources de différends, peuvent être identifiées.

La première logique consiste en un rapport qui évolue de la confiance à une attitude de défiance .

Une seconde logique met l'accent sur les critiques que les familles font à l'égard des enseignants , avec, en toile de fond, une scolarité difficile et parfois déjà compromise.

Selon une troisième logique, les familles déploient des tactiques défensives pour se protéger .

Elles semblent tenir l'école à distance, tentent de se dissimuler ou de se soustraire au regard et au jugement qui, indirectement, les culpabilisent et les humilient parfois.

Repenser le lien entre les parents et l'école

UNE APPROCHE CONTEXTUELLE

Le diagnostic sur les besoins sera plus précis et les réponses plus adaptées si l'on travaille à un échelon local et dans des relations de proximité. En ce sens, l'analyse des situations locales représente un préalable à l'action.

DES PRINCIPES POUR L'ACTION

Un premier principe vise l'explicitation . Parce qu'il conserve trop souvent un caractère opaque dont le décryptage fait intervenir des compétences inégalement distribuées entre les familles, le partenariat favorise la connivence culturelle entre les acteurs de l'école et les parents les plus informés et les plus stratégiques. Ce faisant, les familles les plus à distance de l'école vivent comme un désavantage relatif leur difficulté à s'approprier et à comprendre un dispositif dont elles sont peu ou prou exclues.

Dit autrement, l'explicitation est une condition de la démocratisation. Rendre le partenariat accessible et intelligible au plus grand nombre impliquerait de clarifier le « mode d'emploi », les règles mais aussi les usages afin de lever les inhibitions et les freins de parents maintenus dans une forme d'ignorance ou de confiance passée sous silence.

La diversification des modalités définit un second principe pour le partenariat. En effet, la diversité sociologique des familles et des contextes suggère de varier les dispositifs et modalités de la rencontre.

Un troisième principe repose sur une anticipation de la rencontre entre les familles et l'école, à l'initiative de cette dernière. Ceci implique en particulier qu'une première rencontre ait eu lieu plus en amont dans l'année, surtout dans les quartiers « sensibles » où l'échange avec les parents a un caractère plus aléatoire.

Enfin, **un dernier principe** prend appui sur les médiations et les intermédiations . Dominés symboliquement, les parents le sont également par le pouvoir des enseignants qu'ils peuvent redouter et vouloir éviter. L'intervention d'un tiers peut donc être une manière de dénouer une relation dans l'impasse et d'élaborer collectivement des réponses aux problèmes rencontrés.